
CABINET

Références à rappeler :

CAB IV/2 - KF/LR

R077720.01.1

Monsieur,

Par lettre du 28 septembre 2006, vous avez fait part à Monsieur le Premier Ministre de votre souhait que les agents de police municipale bénéficient du droit à la présomption d'innocence.

En raison des préoccupations que vous exprimez et de l'objet de votre démarche, votre correspondance a été transmise, pour examen, à Monsieur Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et à Monsieur Pascal CLEMENT, Garde des sceaux, ministre de la justice.

Vous serez tenu directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Nicole MARTIN
Chef du Service des Interventions

Monsieur Marcel BIANCHI
Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
Syndicat Indépendant de la Police Municipale
139 rue des Poissonniers
75018 PARIS